

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 septembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le onze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEAUMONT EN VERON s'est réuni à la mairie.

**ETAIENT PRESENTS** : Bernard CHATEAU, Vincent NAULET, Jacques NOURRY, Emilie FLAMIN, Valérie POYART, Gérard GRANGE, Dominique AUDOUX, Thierry AMIRAULT, Bénédicte BACHET, Maryse TEILLET, Joëlle JASSELIN, Benoît GATEFAIT, Stéphanie CAILLONNEAU, Simon BERTON, Gaëtan THAREAU, Gilles JUILLET, Nathalie TAPIN, Virginie LESCOUEZEC, Valérie PERDRIAU.

**ABSENTS EXCUSES** : Martine MILLET, Rémy DELAGE, Magali ROPIQUET, Frédéric BEGUIER.

Mme MILLET a donné procuration à Mme FLAMIN, Mme ROPIQUET à Mme BACHET, M. DELAGE à M. GATEFAIT, M. BEGUIER à Mme POYART.

Bénédicte BACHET a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la dernière séance a été envoyé à chaque membre. Il est approuvé à l'unanimité.

### **COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION DES DELEGATIONS DU MAIRE :**

- Le maire a signé plusieurs certificats d'urbanisme opérationnels

pour la construction d'une maison d'habitation 75 rue du Véron.

Pour le détachement de terrain en vue de bâtir rue du Clos Touillaut

Pour la construction d'une maison d'habitation rue des Fromentaux

- Le maire signale qu'il n'a pas utilisé son droit de préemption sur les ventes suivantes :

<b>N° de la parcelle</b>	<b>Adresse</b>	<b>Surface en m<sup>2</sup></b>	<b>Vendeur</b>
AD 1056 et 1152	11 rue des Mûriers	1 862	M. Stéphane BUGEL
AM 641 et 642	10 rue de la Palenne	3 165	M. Patrice POURPLANCHE

AK 698, 700 et 697	« Les Coudreaux »	2 602	M. Bastien BOUCHERON
AL 684 et 696	91 rue des Coudreaux	900	Mme Jocelyne GUILLEMOT
AC 707	« Château de Velor »	3 242	EDF
AK 559	« Les Montcenis »	2 776	M. Vincent PICAUD

- Le Maire a signé un contrat de prêt d'un montant de 100 000 € (inscrit au budget 2017) auprès du Crédit Agricole sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 1.44 % avec 150 € de frais de dossier.
- Le Maire a signé une convention de location à titre gratuit de la parcelle AH 516 (Réserve foncière de la Cité des Saules) avec Mme Mathilde VINCENT, domiciliée 19 rue d'Isoré. La parcelle sera entretenue en échange de l'autorisation d'y faire pâturer des chevaux
- Le maire a signé un marché de travaux de voirie avec l'entreprise TPPL, pour un montant de 90 000 €.

### **POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE :**

Mme FLAMIN résume brièvement la rentrée scolaire dans les écoles de la commune et à la cantine. Celle-ci s'est bien passée. Aucune remarque ne lui a été faite par les parents d'élèves sur le maintien de la semaine de 4 jours ½. Deux nouvelles enseignantes sont arrivées à l'école élémentaire et une à l'école maternelle en remplacement de la Directrice qui est en congé maternité.

Les effectifs : 159 élèves en primaire et 75 en maternelle. Et 8 enfants de gens du voyage sont annoncés en plus pour cette semaine.

Matériel : 2 vidéoprojecteurs ont été installés en maternelle (ils pourront être adaptés en VPI le cas échéant), ainsi qu'une classe mobile de 9 PC en primaire et une tablette pour l'enseignant en charge des enfants du voyage.

Il n'y a plus de TAP, les élèves vont directement en périscolaire après la classe (service payant). En maternelle, les élèves de la petite section sont couchés dès 13 h à la demande de l'Inspectrice de l'Education Nationale. L'organisation du service de la cantine a été remaniée pour mettre en œuvre cette modification profitable aux petits.

Le Maire regrette fermement d'avoir été prévenu par mail le dernier jour d'école (vendredi 7 juillet) du refus de dérogation de la part du Directeur d'Académie pour passer à la semaine des 4 jours, rendant ainsi la communication quasi impossible avec les familles. D'autant plus que ce refus est lié à un vote très contestable du Conseil d'Ecole et notamment parce que les représentants des parents d'élèves n'ont pas suivi l'avis de la majorité des familles consultées par sondage.

Le transport scolaire a dû être réorganisé pour tenir compte de la particularité de Beaumont en Véron vis-à-vis des autres communes avec lesquelles les cars sont mutualisés. (Avoine et Savigny en Véron ont pu obtenir une dérogation pour revenir à la semaine des 4 jours).

En outre, les associations locales ont beaucoup de mal à s'organiser pour fixer les jours des séances puisque les enfants qui les fréquentent sont scolarisés dans des écoles aux rythmes différents.

M. BERTON demande que la municipalité s'exprime à ce sujet lors de la réunion de rentrée dans les écoles mais Mme FLAMIN lui répond que la municipalité n'est pas invitée à cette réunion...

En tout état de cause, la question reste posée pour la rentrée 2018/2019. Ce sera aux parents d'élèves de s'assurer que leur avis est bien majoritairement respecté.

### **2017- 43 : INTERVENTION « THEATRE » A L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Mme FLAMIN rappelle au Conseil que la "Compagnie du Petit Monde" propose des ateliers "théâtre" en milieu scolaire (Théâtre en Herbe) depuis plusieurs années et informe que le Directeur de l'école primaire souhaite reconduire ces ateliers pour l'année 2017/2018.

Une demande est sollicitée pour deux classes sachant que pour chaque classe les 10 séances d'intervention reviennent à 450,00€ comme l'an dernier. Le total s'élèverait donc à 900.00 €

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

#### **2017-44 : INTERVENTION « ECHECS » A L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Les enseignants de l'école élémentaire du "Pain Perdu" sollicitent la reconduction de l'initiation au jeu d'échecs en insistant sur le fait que cette activité s'avère très bénéfique pour les enfants sur le plan pédagogique et psychologique. Cet enseignement serait dispensé à toutes les classes.

Le projet se déroulerait en **6 séances d'une heure** par classe et s'effectuerait durant l'année scolaire 2017/2018, soit un minimum de **42 heures pour l'ensemble des 7 classes**, le matériel étant fourni par le club.

Le coût de cette activité s'élève à 840 €. La commission scolaire est favorable.

Le Conseil, compte tenu de son apport très bénéfique de cette activité pour les enfants, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

Mme FLAMIN précise ensuite que les interventions en musique sont désormais de la compétence de la communauté de communes. Un accord a été trouvé avec les Centres Musicaux Ruraux pour une intervention dans toutes les classes toute l'année, moyennant une réduction d'intervention par semaine.

#### **2017-45 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL**

Mme Lucie COROMINAS, agent technique affectée au nettoyage des locaux scolaires et du service-surveillance des élèves à la cantine a demandé à diminuer son temps de travail à 12.5/35<sup>ème</sup> pour lui permettre de reprendre ses études.

Les agents du service ont été consultés pour étudier la faisabilité et les plannings ont été retouchés en accord avec les agents concernés.

Cette modification est assimilée à une suppression de poste et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Le Comité Technique a émis un avis favorable à l'unanimité des voix lors de sa séance du 21/06/2017

Le Maire propose donc à l'assemblée conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de modifier le tableau des effectifs du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier comme suit le tableau des effectifs à compter du 01/10/2017 :

- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 20/35<sup>ème</sup>
- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 12.5/35<sup>ème</sup>

et décide de recruter un agent contractuel à hauteur de 7/35<sup>ème</sup> en période scolaire (annualisé à 5.5/35) dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C pour une période d'un an allant du 4/09/2017 au 31/08/2018 inclus sur la base de l'article 3 – 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984, en attendant la confirmation de la nouvelle organisation du service scolaire.

Cet agent assurera des fonctions de service et de surveillance des enfants sur le temps de cantine à raison de 1 h 45 par jour et sa rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

#### **2017-46 : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DU PRESBYTERE**

A la suite de deux effondrements dans la grande salle du presbytère, une expertise géotechnique avait été demandée à la société SOGEO, puis un complément d'étude. Le résultat de l'étude montre la nécessité d'effectuer des travaux de confortement dans et autour du presbytère. Le Maire souhaite s'adjoindre les compétences des géotechniciens du SI Cavités 37 pour mener à bien ces travaux. Le devis s'élève à 1 228.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide du SI Cavités 37 pour effectuer des travaux de confortement dans le Presbytère et accepte le devis d'un montant de 1 228.50 € pour assistance à maîtrise d'ouvrage.

### **2017-47 : ENTRETIEN ET REPARATION DES APPAREILS AU GAZ DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Fin juin, une consultation a été lancée auprès de 7 entreprises spécialisées pour l'entretien réglementaire et la réparation des appareils fonctionnant au gaz dans les bâtiments communaux pour une durée de 3 ans car le contrat actuel cesse au 31/08/2017.

3 entreprises ont répondu : Engie Home Service (qui assure actuellement cette mission), Missenard Quint B et Hervé Thermique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer un contrat de type P 2 avec l'entreprise Engie Home Service, pour une durée de 3 ans, pour un montant de 3 133.00 € HT.

### **2017-48 : VERSEMENT DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS LOCALES**

A la demande de plusieurs associations locales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2017 pour les aider à faire face aux frais d'utilisation des salles communales et fixe les montants ci-dessous :

<b>Association</b>	<b>Montant de la subvention</b>
USEAB	1 096 €
La Protectrice Véronnaise	100 €
Association Vie Libre	100 €
A.P.E. de Beaumont en Véron	100 €
Association des fêtes de Beaumont	100 €
Asso. « la Bellimontoise »	100 €
Football Club de Beaumont	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 696 €</b>

### **2017-49 : TARIFS 2018 POUR LA LOCATION DES SALLES PUBLIQUES**

Comme chaque année, le maire demande au Conseil de réviser les tarifs de location des salles publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les tarifs ci-dessous applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

<b>Salles</b>	<b>Tarifs 2018 En €</b>
<b>SALLE POLYVALENTE</b>	
- Grande Salle + cuisine	
. habitants de la commune et associations locales	470
. habitants hors commune /organismes	815
Caution	1 000

Supplément au-delà du 2ème jour	70
<b>- Grande salle avec ou sans la cuisine (1jour)</b>	
. habitants de la commune et associations locales	235
. habitants hors commune/organismes	360
Caution	1 000
<i>Cas particulier du 31 décembre :</i>	940
Réservé aux associations loi 1901 ou aux professionnels traiteurs (inscription en janvier, choix des élus en février)	
<b>- Salle 60 + cuisine</b>	
. habitants de la commune	235
. habitants hors commune	360
<b>- Salle 60 sans la cuisine</b>	135
. Caution	1 000
<b>Sonorisation</b> : Caution supplémentaire	1 000
<b>SALLE DES FETES</b>	185
- Vin d'honneur	60
- Demi-journée en semaine	95
- Caution	1 000
<b>CAVE PUBLIQUE</b>	165
- Vin d'honneur	50
- Demi-journée en semaine	85
- Caution	1 000

En outre, il reconduit les tarifs suivants pour les frais d'utilisation des salles par les associations et les particuliers :

Salle	Tarif horaire en semaine	Forfait pour les utilisations des week ends
Salle polyvalente	9 €	100 €
Salle des fêtes	5 €	50 €
Salle des Arts	5 €	50 €

## **2017-50 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2**

Plusieurs réajustements relatifs à des travaux imprévus sont nécessaires :

- L'installation d'un vidéophone à l'école primaire : + 1 000 € au 2183-201
- L'installation d'un compteur à l'église : + 1 100 € au 2183-ONA
- Les travaux de rénovation thermique à la salle des fêtes : + 4 000 € au 21318-206
  - Une étude géothermique à la suite d'un effondrement dans le presbytère : + 4 000 € au 2313-204

Ces sommes peuvent être prises sur les crédits des dépenses imprévues.

D'autre part, le paiement des jardinières achetées par le Conseil Municipal des Jeunes a été effectué sur le 21578-202 au lieu du 21578-ONA. Il convient de changer l'affectation de ce crédit de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget 2017 de la façon suivante :

- Section d'Investissement : Dépenses

Art. 21578-202	:	+ 1 000 €
Art. 21578- OPNI	:	- 1 000 €
Art. 2183-201	:	+ 1 000 €
Art. 21318-OPNI	:	+ 1 100 €
Art. 21318-206	:	+ 4 000 €
Art. 2313-204	:	+ 4 000 €
Art. 020	:	- 10 100 €

Monsieur NAULET informe le Conseil de l'accord obtenu à la demande de subvention FSIL pour un montant de 138 500 € sur le dossier des travaux du stade municipal. Aucune réponse n'est parvenue pour le moment au sujet de notre demande de subvention pour l'aménagement du Centre Bourg...

### **2017-51 : ENGAGEMENT FINANCIER SUR UN PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX DE RESEAUX**

La commission Voirie a travaillé sur la dissimulation et la rénovation des réseaux aériens dans la rue du Gros Four et dans la Rue de la Villette (continuité des travaux d'aménagement commencés dans la rue de la Croix Bazouille).

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire a terminé son chiffrage et donne le prévisionnel suivant :

	cout global	part communale	année financement			
			2018	2019	2020	2021
<b>aménagement trottoir rue du gros four</b>						
trx aménagement trottoirs + eau pluvial	16 000	16 000				16 000
trx enfouissement elec part communale (56 600€ de trx )	56 665	4 721		4 721		
mats de lanterne (estimation primaire 6 mats 600€ /u)	25 000	3 600				0
<b>Sous-total aménagements trottoir</b>	<b>97 665</b>	<b>24 321</b>		<b>4 721</b>	<b>0</b>	<b>16 000</b>
<b>aménagement rue vilette</b>						
trx aménagement trottoirs + eau pluvial	12 300	12 300				12 300
trx enfouissement elec part communale	133 483	11 123			11 123	
mat de lanterne (estimation primaire 8 mats)	27 695	4 800				0
reprise Sieil estimation éclairage (attente optimisation avec enfouissement et modif clos touilleau)		17 565				17 565
<b>Sous-total aménagements vilette</b>	<b>173 478</b>	<b>45 788</b>			<b>11 123</b>	<b>29 865</b>
<b>Trx orange</b>						
650m de tranchee + 1600m de tuyaux 42/45		77 000		40 000	37 000	
pose regards de branchement particulier nbre 29		16 000			8 000	8 000
Pose 5 chambres et empilage		12 000		6 000	6 000	
ingenierie		7 400		7 400		
participation Sieil orange jusqu'en fin 2017		-12 800			-6 000	-6 800
<b>sous total orange</b>	<b>111 609</b>	<b>99 600</b>		<b>53 400</b>	<b>45 000</b>	<b>1 200</b>
<b>total</b>	<b>382 752</b>	<b>169 709</b>		<b>58 121</b>	<b>56 123</b>	<b>47 065</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les chiffrages ci-dessus relatifs à la dissimulation des réseaux dans les rues de la Vilette et du Gros Four et s'engage à réaliser ces travaux sur 3 années : 2019, 2020 et 2021.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- ❖ Remerciements de Mme Reine JUILLET pour le témoignage de sympathie reçu pour les obsèques de son époux.
- ❖ Dominique AUDOUX, Valérie POYART et Emilie FLAMIN représenteront la commune au Challenge des élus (Boule de Fort)
- ❖ Pontourny : le maire précise que les tractations en cours en vue de la reconversion du site sont menées par les services de l'Etat et que la Députée y participe. Thierry AMIRAULT ajoute que l'annonce de la fermeture du site a été faite le 28 juillet dernier, la fin du « détachement » des personnels (10 agents) sera le 1<sup>er</sup> décembre 2017. Après cette date, ils seront à nouveau sous l'égide de la DASES Paris. Le GIP redonne les clés du bâtiment le 1<sup>er</sup> novembre prochain.  
En attendant, le personnel travaille sur d'autres projets pour d'autres sites.

- ❖ Plusieurs épaves de véhicules brûlés ou décortiqués ont été évacuées pendant l'été. Il en reste une qui le sera à la fin de la semaine.
- ❖ M. BODIN, candidat aux élections sénatoriales, viendra se présenter mercredi 13 septembre.
- ❖ La prochaine séance est fixée au lundi 6 novembre 2017 à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance à 20 h 30.

**Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance :**

n°	Titre
2017-43	Intervention « Théâtre » à l'école élémentaire
2017-44	Intervention « Echechs » à l'école élémentaire
2017-45	Modification du tableau des effectifs du personnel
2017-46	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux du presbytère
2017-47	Contrat d'entretien et de réparation des appareils gaz dans les bâtiments communaux
2017-48	Vote de subventions aux associations locales
2017-49	Tarifs 2018 pour la location des salles communales
2017-50	Modification budgétaire n° 2
2017-51	Engagement financier sur un programme pluriannuel de travaux de réseaux

### **Signature des membres présents**

<b>Nom</b>	<b>Signature</b>	<b>Nom</b>	<b>Signature</b>
Bernard CHATEAU		AMIRAULT Thierry	
Vincent NAULET		Joëlle JASSELIN	
Martine MILLET	Excusée A donné procuration à Mme FLAMIN	Benoît GATEFAIT	
Jacques NOURRY		Frédéric BEGUIER	Excusé. A donné procuration à Mme POYART
Emilie FLAMIN		Magali ROPIQUET	Excusée A donné procuration à Mme BACHET
Rémy DELAGE	Excusé A donné procuration à M. GATEFAIT	Stéphanie CAILLONNEAU	
Valérie POYART		Simon BERTON	
Gérard GRANGE		Gaëtan THAREAU	
Dominique AU- DOUX		Gilles JUILLET	
Bénédicte BACHET		Nathalie TAPIN	
Maryse TEILLET		Virginie LESCOUE- ZEC	
		Valérie PERDRIAU	